RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DAILY FIORITO
Code des commerces : 3070-N

UFI: 3KG8-S0JJ-N00Q-E8H2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent pour sols et surfaces lavables
Secteurs d'utilisation:
Usage professionel[SU22]
Catégorie de produit:
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prodotto da:
LU&MI Detergenti s.r.l.
via Pineta, 4 - 38068, Rovereto (TN)
Tel: 0464/671276

Persona competente responsabile SDS: regolatorio@luemidetergenti.com

Distribuito da:
Comet Spa
Via G. Dorso, 4
42124 Reggio Emilia Italia
Tel: +39 0522.386.111
email: info@comet-spa.com
www.comet-spa.com

Contact nationaux: LU&MI Detergenti srl (+39 0464671276)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

Flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison CAP le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant .

Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:
Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

2.1.2 Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger UE: voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:



Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention

Code(s) des mentions de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH208 - Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (mélange de CMIT/MIT). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:
Prévention
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:
RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (mélange de CMIT/MIT) (Protection des produits pendant le stockage)

Contient (Règ.CE 648/2004):
< 5% Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (mélange de CMIT/MIT), parfums, EDTA et sels, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, (R)-p-mentha-1,8-diène, Camphor, Linalyl Acetate, Acetylcedrene

UFI: 3KG8-S0JJ-N00Q-E8H2

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques
Exclusivement à usage professionnel

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no.247- 500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	< 0,0015%	EUH071; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Skin Corr. 1C, H314; Skin Sens. 1A, H317; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: Skin Corr. 1C, H314 %C >=0,6; Eye Irrit. 2, H319 0,06<= %C <0,6; Skin Sens. 1A, H317 %C >=0,0015; Skin Irrit. 2, H315 0,06<= %C <0,6; Eye Dam. 1, H318 %C >=0,6; Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 100 ATE oral = 457,000 mg/kg ATE dermal = 660,000 mg/kg ATE inhal = 1,230 mg/l/4 h	613-167-00-5	55965-84-9	911-418-6	01-2120764691-48-XXXX

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Aérer l'ambiant. Enlever immédiatement le patient de l'ambiant souillé et le porter dedans à ambiant très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:
Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,
Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.
Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informeer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:
Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:
Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation,spectacle, services, artisans):
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Substance: Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no.247- 500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)
DNEL
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,09 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 0,11 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 0,02 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 0,02 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 0,04 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 0,04 (mg/m3)
PNEC
Eau douce = 3,39 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 0,027 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 3,39 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,027 (mg/kg/Sédiment)
STP = 0,23 (mg/l)
Sol = 0,01 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition




Contrôles techniques appropriés:
Domaine public (administration, éducation,spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protectiondes yeux / du visage
Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	bleu	
Odeur	fleuri	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	~ 0°C (soluzione acquosa)	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~ 100°C (soluzione acquosa)	
Inflammabilité	pas inflammable	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	pas explosif	
Point d'éclair	>61° C	
Température d'auto-inflammabilité	pas inflammable	
Température de décomposition	il ne se décompose pas si les conditions de stockage sont respectées	
pH	8.5 - 10.5	
Viscosité cinématique	non déterminé	
Solubilité	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	plein	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	1,00 - 1,02 g/cm3	
Densité de vapeur relative	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
	-	

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas pertinent

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas pertinent

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 32.740,8 mg/kg
ATE(mix) dermal = ∞
ATE(mix) inhal = 550,0 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis
(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no.247- 500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1):
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 457
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 660
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 1,23

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no.247- 500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1):
Relativement aux substances contenues:
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no.247- 500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1):
Toxicité aigue Facteur M = 100
Toxicité chronique Facteur M = 100

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.
Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)
Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence, 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 9.2. Autres informations, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 11.2. Informations sur les autres dangers, 12.1. Toxicité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3
H301 = Toxique en cas d'ingestion.
H310 = Mortel par contact cutané.
H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H330 = Mortel par inhalation.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

Dirctive communautaire:
67/458/CE
1999/45/CE
2001/60/CE

Les informations contenues dans cette fiche de données de sècuritè est donnèe conformèment à notre connaissance de la substance/preparation concernèe à la date de publication.
Cela n'implique pas l'acceptation de tpute responsabilitè juridique ou responsabilitè que ce soit par l'ILSA SpA suer les consequences de son utilisation ou d'abus dans des cas particuliers.
En aucun cas, cela dispense l'utilisateur du produit de la conformitè à toutes les lois, dècrets et la règlementation en vigeur relative au produit et à la sècurite sanitaire et d'hygièene des travailleurs.
etabli conformèment aux dispositions de la forme EFMA (European Fertilizer Manufacturers' Association).

Cette fiche annule et remplace les èditions prècèdentes.